



PRESENTATION DE LA SECTION EUROPEENNE ANGLAIS ou ESPAGNOL

Deux sections européennes à capacité limitée (24 élèves chacune) sont ouvertes au Lycée Clémence Royer, l'une en anglais, l'autre en espagnol. Cela implique :

- 1h de plus en histoire-géographie en anglais ou espagnol (DNL :Discipline non linguistique) : une partie du programme d'histoire-géographie de seconde sera réalisée en langue.
- 1h d'Accompagnement Personnalisé en anglais/espagnol, avec la possibilité de passer la certification de niveau B1 dans l'année de seconde ;

On attend des élèves motivés et enthousiastes, prêts à participer à l'oral, qui ont des habitudes de travail et un bon niveau de langue.

Les élèves s'engagent à suivre cette option pendant les trois ans de leur scolarité en lycée, les **séries L, ES et S** sont concernées par cet enseignement à partir de la première.

POURQUOI FAIRE UNE SECTION EUROPEENNE ?

C'est une ouverture culturelle, et l'opportunité d'approfondir sa maîtrise de la langue, cela peut être un plus pour des concours (Sciences Po), ou des formations dans le supérieur (Droit et langues, formations internationales ou européennes...)

La Section européenne permet d'obtenir, sous réserve de réussite en terminale, la « mention européenne » qui valorise le diplôme du Baccalauréat et le dossier scolaire (donc les inscriptions post-bac). Pour obtenir cette mention, il faut obtenir au moins 10/20 à l'oral d'option européenne (histoire-géo en langue) et 12/20 à l'épreuve de langue du baccalauréat.

Les candidats doivent passer une épreuve orale de 20 minutes pendant laquelle ils effectuent un travail portant sur le programme de terminale en Section Européenne (programme étroitement lié à celui d'histoire-géographie). Ils sont évalués par un professeur d'histoire et un professeur d'anglais ; cette épreuve compte pour 80% de la note. Le travail de l'année, la motivation, l'implication constituent les 20% restants.

LES MODALITES D'INSCRIPTION

Pour compléter leur dossier, les élèves et leurs familles doivent remettre à la direction du collège et avant le MARDI 30 MAI les documents suivants:

- Le formulaire d'inscription (qui leur sera communiqué par le biais des professeurs d'anglais et d'espagnol de collège fin avril/début-mai) mentionnant le niveau de l'élève en langue et l'avis du professeur de langues et du professeur d'histoire et géographie. Ce formulaire **peut aussi être téléchargé depuis l'ENT du lycée** rubrique « Section euro », « Proposer sa candidature »
- Une lettre de motivation en français de l'élève, qui explique ses projets et pourquoi il veut faire une section européenne.
- Une copie des bulletins des deux premiers trimestres de la classe de troisième.

Une commission pédagogique composée de professeurs de langue et de professeurs chargés de la DNL et de professeurs principaux de seconde sera mise en place en juin au lycée pour étudier ces dossiers. Les familles seront tenues informées dans la semaine qui suit par mail ou par téléphone.

ATTENTION : Le cumul avec les langues anciennes ne sera pas possible, compte tenu des contraintes de l'emploi du temps. Il est donc conseillé de conserver l'option latin ou grec en seconde.

De plus, le cas échéant, et si cela correspond au projet de l'élève, il est possible de faire deux demandes d'inscription, l'une en anglais et l'autre en espagnol. Dans ce cas, il faudra remplir deux bulletins d'inscription séparés, en affichant lisiblement le premier choix (par un numéro 1 et 2 par exemple

Le Proviseur adjoint et les enseignants responsables de la section européenne